24 MAI 1993

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JS / 9236085 / Dossier 261

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : INITIATION A LA MANUTENTION D'ADULTES POLYHANDICAPES ET/OU DE PERSONNES AGEES GRABATAIRES
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 820006U34C1

Etablissement : INSTITUT SUPERIEUR PROVINCIAL DE FORMATION SOCIO-EDUCATIVE
AV. REINE ASTRID,22
5000 NAMUR

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis -DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

o Provincial et communal

et se rapporte à l'établissement suivant :

PROVINCE DE NAMUR
INSTITUT SUPERIEUR PROVINCIAL
DE FORMATION SOCIO-EDUCATIVE
Avenue Reine Astrid, 22
5000 NAMUR
N° de matricule 9.230.085
081/ 22.91.75

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 8N000GU34C1

Initiation à la manutention d'adultes polyhandicapés et/ou de personnes agées grabataires : ES.PA.TS.TC.

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n° ..1.. de ..1.. page

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n° ..2.. de ..1.. page

5. Classement de l'U.F. :

Enseignement supérieur de type court catégorie : Paramédical.

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe n° ..3.. de ..0.. page

7. Programme du (des) cours :
repris en annexe ..4.. de ..1.. page

8. Fixation des capacités terminales :
repris en annexe ..5.. de ..1.. page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe ..6.. de ..1.. page

10. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre total de périodes
1. Approche théorique	C.T.	4
2. Techniques de base	C.T.	12
3. Intégration et résolution de cas pratiques.	C.T.	4
2. Part d'autonomie		
.....	.....	.....
.....	.....	.....
Total des périodes		.....20.....

11. Date de la proposition du P.O. : ...10.9.92.....

Signature du : [signature]
Chef d'établissement de la C.F.

Transmis par le réseau le : .....

Décision de la Députation permanente du 24.8.92 en annexe

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

avis favorable

Date : ..22/11/92. Signature : [signature]

cf rapport spécial [signature]

13. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~
Motivation de la décision :

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : .....15.MARS.1993. Signature : [signature]

J. MEUNIER

Annexe 1: Finalités de l'unité de formation.

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

- faire acquérir au personnel les réflexes positionnels adéquats afin d'améliorer le confort des "patients" et de lui éviter fatigue et usure somatique (mal de dos, hernie discale et traumatisme à la colonne vertébrale)

Annexe 2: Connaissances préalables requises.

- connaissances acquises par les porteurs d'un titre de l'enseignement secondaire supérieur (toutes finalités) ayant 3 ans d'expérience de travail en milieu hospitalier, médico-social, d'hébergement spécialisé.

Un test d'admission vérifiera ces connaissances.

Sont dispensés du test les porteurs d'un titre:

- d'infirmier hospitalier;
- d'assistant en soins hospitaliers;
- de l'enseignement secondaire supérieur à finalité sociale, éducative, paramédicale;
- d'un titre de l'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire, médical, paramédical, social ou pédagogique (conduisant à un travail dans les milieux précités)

INSTITUT SUPERIEUR PROVINCIAL
DE FORMATION SOCIO-EDUCATIVE
anciennement
Cours pour Educateurs
en fonction

Avenue Reine Astrid, 22 à 5000 Namur
N° de matricule : 9.236.085
Téléphone : 081/22.91.75.

INITIATION A LA MANUTENTION D'ADULTES POLYHANDICAPES ET/OU DE PERSONNES AGEES GRABATAIRES.

Annexe 4 : Programme des cours.

1. Approche théorique :

Rappel des grandes notions physiologiques justifiants les techniques proposées au cours n°2.

2. Techniques de base :

L'étudiant doit être capable d'effectuer les différentes manipulations ci-dessous de la façon la plus confortable et la plus sûre pour le patient et pour lui-même.

1° Retournement dos - ventre
2° Retournement ventre - dos
3° Redressement dos - assis
4° Redressement assis - debout
5° Abaissement assis - dos
6° Abaissement debout - assis
7° Rehaussement couché
8° Rehaussement assis
9° Transfert vertical
10° Transport assis
11° Relever assis au sol
12° Situations particulières qui posent problème :
ex : mise au bain

3. Intégration et résolution de cas pratiques :

Ce cours doit intervenir au moins 1 mois après les cours 1 et 2 afin :
1° de vérifier l'intégration réelle des techniques enseignées et la correction des éventuelles mauvaises habitudes antérieures.
L'étudiant sera capable d'effectuer correctement les manipulations demandées et de critiquer éventuellement les exercices de ses collègues

2° de solutionner des cas pratiques apportés par les étudiants.

INSTITUT SUPERIEUR PROVINCIAL
DE FORMATION SOCIO-EDUCATIVE
anciennement
Cours pour Educateurs
en fonction

Avenue Reine Astrid, 22 à 5000 Namur
N° de matricule : 9.236.085
Téléphone : 081/22.91.75.

INITIATION A LA MANUTENTION D'ADULTES POLYHANDICAPES ET/OU DE PERSONNES AGEES GRABATAIRES.

Annexe 5 : Fixation des capacités terminales.

- L'étudiant sera capable :

1) D'effectuer correctement les différentes manipulations de base.

2) De solutionner adéquatement des cas particuliers rencontrés dans son milieu de travail.

3) D'apporter une justification théorique aux techniques utilisées.

Annexe 6: Profils des chargés de cours.

Un enseignant

ou

un expert dont la compétence en la matière à enseigner à été acquise par une expérience dûment attestée par un travail en milieu hospitalier, institutionnel ou de soins ou, par des formations complémentaires en rapport avec la matière du cours.